

## **DÉCISION DU MAIRE N° 2024/20**

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10 DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

## Service technique

Objet : Cotisation additionnelle pour assurer le complément de valeur de l'exposition Frédérique ASSAEL du 9 au 17 mars 2024

## Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

**Vu** le marché n° 2023-03 GROUPEMENT DE COMMANDE Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour les assurances de la commune ;

**Vu** la délibération n°2023/02-6 relative à l'adhésion au groupement de commandes proposé par le CIG pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD) concernant la période 2024-2027 ;

Considérant que la valeur de l'exposition de 253 600€ dépasse la valeur garantie de 50 000€ par le contrat dommages aux biens de la SMACL ;

**Considérant** la proposition de la SMACL d'une cotisation supplémentaire pour assurer le complément de valeur de l'exposition ;

## **DÉCIDE:**

**Article I :** de souscrire la cotisation supplémentaire pour assurer le complément de valeur de l'exposition pour un montant de 557.89€ HT soit 605.43€ TTC.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 04 mars 2024

Mis en ligne le 04/03/2024

Document rendu exécutoire le 04/03/2024

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services

Pascal PARISSIER

Le Maire

ler Vice-président de la communauté de communes Gally Mauldre

**Gilles STUDNIA** 

Accusé de réception en préfecture 978-217805712-20240304-2024-20-AR Date de réception préfecture : 04/03/2024